

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 15

Absent(s) : 11

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

N° ordre : 27**Délibération n°2022/119**

OBJET : PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (D.U.P.) SUR LA ZONE DITE « DU MOULIN » AIRE DE SPORTS D'EAU VIVE COMMUNE DU LAUZET-UBAYE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la compétence « création, aménagement, gestion et entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques sur tout le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire » ;

CONSIDERANT que lesdits équipements sont limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires ;

CONSIDERANT l'importance de l'aire de sports d'eau vive du Moulin située au Lauzet Ubaye du fait de sa fréquentation ;

CONSIDERANT l'impact de l'activité eau vive sur le développement touristique et l'attractivité du territoire ;

CONSIDERANT le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de qualité destinée aux pratiquants des activités de pleine nature en général et de sports d'eau vive en particulier ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite l'acquisition par la CCVUSP des parcelles E 1125, E 62, 63 et 64 situées à proximité directe de l'accès à l'eau et de l'aire de débarquement eau vive du Moulin ;

CONSIDERANT le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Lauzet-Ubaye en date du 9 octobre 2013 et le statut des parcelles mentionnées ci-dessus en AUCz « secteur strict urbanisable sous forme d'une opération d'ensemble après une révision ou modification du PLU » ;

CONSIDERANT la succession en cours des parcelles mentionnées ci-dessus appartenant à Mr FABRE Roland André Louis ;

VU le courrier en date du 24 février 2021 de la mairie du Lauzet-Ubaye demandant à la CCVUSP l'aménagement d'un espace d'accueil touristique sur le site de sports d'eau vive du Moulin ;

VU sa délibération n° 2022/09 du 27 janvier 2022 portant sur le lancement d'une étude technique et juridique pour la réalisation de cet aménagement sur le secteur de l'aire du Moulin ;

VU les comptes-rendus des Comités de Pilotage de l'étude juridique et technique pour l'aménagement du site du Moulin, réunis les 26 avril 2022 et 2 juin 2022 ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Activités de pleine nature en date du 20 juin 2022 ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le **06 JUIL. 2022**

ID : 004-200072304-20220701-D2022119-DE

Sur proposition de Jacques FORTOUL, vice-président en charge des Activités de Pleine Nature ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les parcelles susvisées.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter Mme la Préfète des Alpes de Haute Provence pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une aire d'accueil dédiée aux activités de pleine nature sur le site du Moulin – Commune du Lauzet-Ubaye, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique ce projet d'aménagement et l'acquisition par la CCVUSP des parcelles E 1125, E 62 , 63 et 64, terrains nécessaires à la réalisation du projet.
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document et faire toute démarche afférente à l'exécution de la présente
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

